



Aide moi svp parce que je ne comprend plus

Par **Gane242**, le **22/07/2015 à 20:22**

Bsr je suis née à l'étranger au Congo hors mariage et avant ma naissance ma mère était déjà française et elle était revenue en France me laissant tout petit chez mes grands parents mon père a acquis la nationalité que 1996 par mariage avec une autre femme française donc je ne peux pas prétendre être français par lui vu qu'il n'était pas français à ma naissance mais j'ai ma transcription qui a été établie durant ma minorité et j'ai un acte de naissance qui se trouve à Nantes et je dispose de ma carte d'identité française et mon passeport français malheureusement quand je suis allée faire la demande de mon CNF j'ai reçu un refus on me précise que la filiation maternelle n'avait pas été établie durant ma minorité donc il a fallu que ma mère me reconnaisse auprès des autorités d'ici malheureusement la reconnaissance elle l'a faite que à ma majorité Et le TGI me précise que la filiation n'a que des effets que si elle est établie durant la minorité je compte prendre un avocat